



Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne

Membre de la **Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins**

Siège social : Mairie de Saint-Chels (46160)

Cajarc, Novembre 2011

Cher ami des moulins,

Comme chaque année, nous vous sollicitons pour renouveler votre adhésion à notre association, en vous adressant le bulletin de cotisation. Votre participation est essentielle pour nous permettre de poursuivre l'action engagée, il y aura exactement 30 ans en 2012, pour la sauvegarde et la valorisation des moulins du Quercy, richesse de notre terroir. Même si notre action est maintenant bien connue, et relatée dans notre bulletin « La Vie des Moulins du Quercy » vous trouverez ci-dessous la présentation de nos activités.

Votre association est affiliée à la FFAM (Fédération Française des Associations de Sauvegarde des Moulins) dont l'action principale porte sur la défense des seuils des moulins dont l'existence est plus que menacée par le nouveau projet de classement des rivières. Un appel à la solidarité de tous les adhérents a été lancé pour alimenter un fonds d'intervention juridique comme expliqué sur le courrier FFAM au dos de cette lettre. N'hésitez pas à participer, les dons versés ouvrent droit à une réduction d'impôts de 66 % (dans les limites de revenus fixés par l'administration).

Merci vivement de votre aide.

Le président : Jacques Chavanon

L'ASSOCIATION des « MOULINS DU QUERCY LOT et TARN & GARONNE » en quelques lignes :

TERRITOIRE D'ACTIVITE

L'activité s'étend sur la province historique du Quercy, correspondant de nos jours aux départements du Lot et du Tarn et Garonne. Nous entretenons des liens étroits avec l'Association des Moulins du Tarn.

Depuis 2011, nous coordonnons l'organisation des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins (JPPM) pour toute la région Midi Pyrénées.

ROLE

Depuis sa création en 1982, elle joue le rôle de conseil, d'aide aux projets et de centre d'information sur le patrimoine molinologique auprès des organismes publics (CDT, CCI, PNR), des territoires (municipalités, communautés de communes, pays), des particuliers (propriétaires de moulins, touristes, étudiants) et des autres associations culturelles.

COMMENT

Pour ce faire, l'association possède un bureau avec un salarié à Cajarc (Lot) pour la gestion des activités et du centre de documentation.

Elle compte une centaine d'adhérents répartis entre propriétaires de moulins, érudits des techniques, élus, municipalités, associations, ressources de compétences et de savoir-faire.

Elle établit des partenariats avec d'autres associations.

LISTE (non exhaustive) DES ACTIVITES

- La sauvegarde des moulins, pour qu'ils reprennent vie : reprise de la production artisanale ou pédagogique, gîte, musée, centre de ressource, habitat. Ils sont ainsi durablement protégés
- La participation aux études et projets territoriaux pour valoriser les moulins
- La promotion et la création de pôles d'activités culturelles, de documentation dans les moulins
- La promotion de l'activité meunière, et l'activité culturelle, pédagogique et touristique qui s'en dégage
- L'organisation des manifestations pour que le public et les scolaires découvrent ce patrimoine et y soient sensibilisés : Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, Journées Européennes du Patrimoine, stands et animations locales ou événementielles (Fête de la science...)
- La valorisation des productions artisanales de qualité émanant des moulins (farines, huiles)
- Le regroupement des amis des moulins qui veulent concourir à la protection de ce patrimoine technique
- Le conseil technique et juridique aux propriétaires dans leurs démarches pour restaurer leur moulin,
- Le recueil des documents molinologiques afin de constituer un fonds documentaire
- L'édition d'un bulletin « La Vie des Moulins du Quercy » avec reportages, informations techniques et nouvelles associatives
- La rencontre des meuniers, des passionnés des moulins et des propriétaires de moulins (visites de sites...)

Association des Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne – et son centre de ressource des moulins

24, Place du Foirail - 46160 CAJARC - Tél. : 05 65 40 73 30

Courriel : moulinsduquercy@wanadoo.fr - Site : www.moulinsduquercy.com



Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne

Membre de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

BULLETIN D'ADHÉSION 2012

NOM..... Prénom.....

NOM..... Prénom.....(pour adhésion « couple »)

Adresse.....

Code Postal VILLE.....

Téléphone..... E.mail.....

Profession..... Première inscription : oui non

Nom et adresse du moulin (s'il y a lieu).....

Type de moulin..... Rivière.....

Votre avis, souhait ou idée pour l'association :

Signature

Date :.....

Adhésion* avec « La revue des Moulins de France »	Simple	37€	Merci d'entourer le tarif vous concernant
	Couple	38€	
Adhésion* sans la revue	Simple	20€	
	Couple	21€	
Adhésion* membre bienfaiteur	Avec abonnement	57€	
	Sans abonnement.	40€	
Adhésion Association Locale ou Mairie	Avec abonnement	57€	
	Sans abonnement	40€	
NOUVEAU : Abonnement à la revue de l'association « La Vie des Moulins du Quercy »	Sans adhésion	16 €	
Don* à l'association	Montant€	
Don* à la FFAM pour le fonds d'intervention juridique	Montant€	

(pour ce don, faire chèque séparé libellé au nom de « FFAM - fonds d'intervention »)

Règlement à libeller à l'ordre de : Moulins du Quercy à renvoyer au : 24 pl du Foirail - 46160 CAJARC

*** L'association des Moulins du Quercy étant reconnue d'intérêt général par son caractère concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique en assurant la sauvegarde, la conservation et la défense du patrimoine molinologique régional, je recevrai un reçu fiscal à la suite de mon adhésion ou autre versement à titre de don ouvrant droit à un abattement de 66% sur mes impôts avec un plafond de 20% du revenu imposable.**

L'abonnement à la revue des Moulins de France n'est pas déductible.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de toutes les informations de l'association. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Membre de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

Association des Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne – et son centre de ressource des moulins

24, Place du Foirail - 46160 CAJARC - Tél. : 05 65 40 73 30

Courriel : moulinsduquercy@wanadoo.fr - Site : www.moulinsduquercy.com



F.F.A.M.

Française des Associations de sauvegarde des Moulins

te Web : www.moulinsdefrance.org, Courriel : ffam@moulinsdefrance.org

Juillet 2011

A propos du 'Fonds de solidarité'

Lors de la dernière AG de la FFAM à Marigny, il a été décidé, à l'unanimité des présents et représentés, la création d'un "fonds de solidarité".

Ce fonds, alimenté par des dons, doit permettre de faire face aux frais engendrés par des recours en justice, à tous échelons, contre des décisions administratives injustifiées, ou pouvant faire jurisprudence.

Un recours au tribunal administratif entraîne des frais de l'ordre de 4 à 5 000 euros, et une association, même importante, n'a pas la capacité financière d'y faire face, a fortiori lorsqu'il faut aller en Cour d'appel administrative. Même chose pour un recours en Conseil d'État.

Nous constatons sur l'ensemble du territoire que l'administration tient un double langage que l'on peut résumer à " La France est pour les énergies renouvelables, notamment hydro-électrique, mais il faut privilégier l'arasement des seuils pour rétablir (!) la continuité écologique".

Face à ce "coup de force permanent", il est nécessaire et indispensable que la sauvegarde de notre patrimoine commun, qui est aussi celui du pays, puisse être assuré par la solidarité de tous, chacun selon ses moyens.

Le conseil d'administration de la FFAM a immédiatement abondé ce fonds par un virement interne de 5 000 €, et les membres du conseil ont fait un don personnel, pour "montrer l'exemple".

D'ores et déjà, deux actions ont été engagées, une contre un jugement d'appel liant le droit d'eau d'un moulin à son ancien droit de mouture, l'autre contre l'arasement d'un barrage de 85 mètres de long.

La FFAM compte sur tous ses adhérents pour lui permettre de se battre contre des décisions ineptes, et insiste sur l'urgence de constituer rapidement un fonds conséquent à la hauteur des enjeux.

La présidente :

Annie Bouchard

Le conseiller juridique :

Jean-Marie Pingault

N.B.

La FFAM a ouvert un compte dédié à ce fonds : Compte livret A dédié recevant les virements ou chèques des donateurs Société Générale N°0334000070562499 63 (compte d'épargne rémunéré à 2%).

Comme il s'agit d'un don, vous recevrez un certificat fiscal « don aux œuvres » pour votre déclaration. Ce montant est déductible dans les limites fixées par l'administration fiscale.

Contact :

Jacques CHAVANON, trésorier, 12 rue Sainte Anne - 31000 Toulouse, Tél 06 40 66 64 92

j.chavanon@wanadoo.fr

Association des Moulins du Quercy Lot & Tarn-et-Garonne – et son centre de ressource des moulins

24, Place du Foirail - 46160 CAJARC - Tél. : 05 65 40 73 30

Courriel : moulinsduquercy@wanadoo.fr - Site : www.moulinsduquercy.com

Association loi 1901 reconnue d'intérêt général- n° 223/8729 – SIRET 412 698 490 00023 / APE 9499Z - Crédit Agricole 130 177 830 00